

Séance du 29/04/2011

Délibération n° 8/2011 – comptes administratifs de la commune et du lotissement rue du Rhône Résultats de clôture :

Commune d'Auxelles Bas :
- Excédent de 158 695.09 euros
Lotissement rue du Rhône :
- Déficit de 80 920.78 euros
Excédent global : 77 774.31 euros.

Délibération n° 9/2011- Comptes de gestion 2010 commune d'Auxelles Bas et lotissement rue du Rhône

Les comptes de gestion de la commune d'Auxelles Bas et du lotissement rue du Rhône dressés, pour l'exercice 2010 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

Délibération n° 10 et 11/2011 - affectation du résultat du compte administratif 2010 de la commune et du lotissement rue du Rhône

Commune d'Auxelles Bas :
- Affectation en réserves (1068) en investissement : 40214,69 Euros
- affectation en report au 001 excédent en investissement : 118480,40 Euros

Lotissement rue du Rhône :
- Affectation en report au 001 déficit en investissement : 80920,78 Euros

Délibération n° 12/2011 - Budget primitif 2011 de la commune d'Auxelles Bas et du lotissement rue du Rhône

1) vote du budget primitif 2011 de la commune d'Auxelles Bas ainsi équilibré :
Dépenses de fonctionnement : 377301 €
Recettes de fonctionnement : 377301 €
Dépenses d'investissement : 256979 €
Recettes d'investissement : 256979 €.

2) vote du budget primitif 2011 du lotissement rue du Rhône :
Dépenses de fonctionnement : 52200 €
Recettes de fonctionnement : 52200 €
Dépenses d'investissement : 133121 €
Recettes d'investissement : 133121 €.

Délibération n° 13/2011 – Restructuration du site internet de la commune

Suite aux conseils de la société AMENOTHES de Besançon, chargée de la gestion et de la maintenance de notre site internet, le conseil municipal décide d'effectuer une restructuration complète de ce site.

Cette restructuration permettra la création de nouvelles pages, la mise à jour plus facile des

Séance du 29/04/2011

données et des informations de la commune, l'optimisation pour le référencement du site et le respect des normes W3C.

Il s'agit donc de réaliser un nouveau site au goût du jour tout en respectant les normes actuelles du web.

Le devis effectué par la société AMENOTHES s'élève à 2511,60 € ttc.

Délibération n° 14/2011 - convention de remboursement de frais afférents à la bibliothèque

Suite à la prise de compétence des bibliothèques municipales par la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, une convention déterminant les modalités de remboursement à la commune des charges liées au fonctionnement est signée. Ces modalités pourront, en tant que besoin, être modifiées par simple accord entre les parties.

Délibération n° 15/2011 - CCHS - aménagement de l'espace communautaire

Sur l'ensemble du Territoire de Belfort, l'organisation et la gestion des transports ont été confiées à un syndicat mixte, SMTC. Pour l'essentiel, ces transports en commun sont organisés sur une base extra communale et leur efficacité repose sur la coordination des lignes sur de vastes secteurs. C'est pourquoi, depuis le 15 juin 2004 la communauté de communes a adhéré au SMTCTB en substitution de ses communes.

A l'intérieur du périmètre communautaire, une commission s'attache à étudier et à proposer les aménagements susceptibles d'apporter le meilleur service possible aux habitants de la communauté : intervention au niveau du tracé des lignes principales, des lignes de transport scolaires et des lignes de renforcement et de rabattement.

Compte tenu de la répartition de la densité de population sur le territoire communautaire et des attentes des usagers en matière de service, il apparaît opportun désormais de renforcer cette action de manière concrète en lançant des études complémentaires sur les moyens propres à optimiser l'offre de transport en prenant en compte les nouvelles pratiques de déplacement, les exigences du développement durable, les aménagements d'accessibilité des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'une harmonisation de l'offre de transport sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ainsi par délibération la communauté de communes propose aux communes membres de déclarer d'intérêt communautaire la réalisation d'études en vue d'améliorer l'offre de service de transport en commun sur le territoire communautaire ainsi que l'aménagement sur le territoire communautaire des arrêts de bus afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux véhicules de transport en commun et en conséquence de transférer à la communauté de communes les compétences correspondantes.

Pour les raisons exposées et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, reconnaît d'intérêt communautaire la réalisation d'études en vue d'améliorer l'offre de service de transport en commun sur le territoire communautaire ainsi que l'aménagement sur le territoire communautaire des arrêts de bus afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite dans les véhicules de transport en commun et demande de compléter la compétence de la communauté de communes aménagements de l'espace communautaire de deux nouveaux alinéas:

Séance du 29/04/2011

2 - Aménagement de l'espace communautaire

- * réalisation d'études en vue d'améliorer l'offre de service de transport en commun sur le territoire communautaire,
- * réalisation aux arrêts de bus situés sur le territoire communautaire de quais PMR destinés à faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les véhicules de transport en commune.

Délibération n° 16/2011 -

CCHS -voirie d'intérêt communautaire

Par délibération la communauté de communes, considérant que le développement économique est une compétence communautaire, propose aux communes membres de déclarer d'intérêt communautaire la voie qui a pour fonction essentielle d'accéder à la zone d'activité commerciale et artisanale dite de la fonderie à Lepuix Gy et de compléter en conséquence sa compétence correspondante.

Pour les raisons exposées et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, reconnaît cette voie d'intérêt communautaire, accepte son transfert dans la voirie communautaire, et demande de compléter la compétence de la communauté de communes "création ou aménagement et entretien de la voirie reconnue d'intérêt communautaire" d'un nouvel alinéa :

3 - Création ou aménagement et entretien de la voirie reconnue d'intérêt communautaire.

La voie d'accès à la zone commerciale et artisanale de la Fonderie à Lepuix Gy débutant à l'intersection avec la rue de Belfort, d'une largeur de 5,5 m à 12,5 m, d'une longueur de 51 m débouchant sur le parking de la dite zone comprenant un ouvrage d'art dit pont de la Fonderie.

Délibération n° 17/2011 - CCHS – sports

Afin de soutenir les associations sportives contribuant au rayonnement sportif de l'espace communautaire, la communauté de communes souhaite pouvoir leur apporter un soutien financier. Ainsi par délibération elle propose aux communes membres de déclarer d'intérêt communautaire les associations sportives qui contribuent au rayonnement sportif de l'espace communautaire engagées dans des compétitions officielles et de compléter ses statuts d'une nouvelle compétence.

Pour les raisons exposées et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, reconnaît d'intérêt communautaire les associations sportives qui contribuent au rayonnement sportif de l'espace communautaire engagées dans les compétitions officielles et de compléter les statuts de la communauté de communes d'une nouvelle compétence optionnelle.

11 - sports :

Soutien financier aux associations sportives reconnues comme contribuant au rayonnement sportif de l'espace communautaire engagées dans des compétitions officielles.

Délibération n° 18/2011 -

Négociation d'un contrat d'assurance groupe par le CDG

Séance du 29/04/2011

Le conseil municipal charge le Centre de Gestion de négocier et de conclure pour le compte de la commune un contrat-groupe d'assurance couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux.

Il décide

- d'adhérer à ce contrat dès sa conclusion, sous réserve qu'il soit conforme à ce qui avait été demandé.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment le contrat d'adhésion avec le Centre de Gestion et l'assureur.

Délibération n° 19/2011 – Formation des Elus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer au plan de formation des élus pour l'année 2011 et autorise le maire à signer la convention qui en découle.

Délibération n° 20/2011 - Sortie de biens de l'inventaire

Certains matériels ayant été remplacés ou détruits, il convient d'en établir la liste et de les sortir de l'actif de la commune :

- VH-2007-1 véhicule Peugeot Boxer
- M-1998-2 Photocopieur CANON NP 6241
- M-2000-1 copieur CANON 1550
- M-2003-1 Photocopieur SHARP IMP LASER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la sortie de l'actif du matériel ci-dessus indiqué.

Délibération n° 21/2011 - Promesse de vente lot n° 1 lotissement rue du Rhône

La société "maisons Stéphane BERGER", constructeur de maisons individuelles, est intéressée par le lot n° 1 du lotissement rue du Rhône, d'une surface de 8a62ca. A ce titre elle propose à la commune de réserver cette parcelle, pour la commercialiser, par la signature d'une promesse de vente d'une validité de 6 mois.